



stage de sensibilisation à la sécurité routière

Par **Arnaud**, le **24/11/2008** à **16:07**

Bonjour,

Dans la nuit du 13 au 14 juillet 2007 je me fait arrêter pour le non respect d'un feu rouge, je conteste la décision des policiers ceux ci n'appliquent donc pas l'amende forfaitaire et me disent que je vais être jugé. A ce moment là je suis encore en période probatoire.

En mars cette période se termine je suis donc à la tête d'un capital de 12pts.

En juillet je reçois le verdict du tribunal 135e d'amende 4pts et une semaine de suspension.

Lors de ma convocation au commissariat en octobre pour purger ma suspension, je reçois avec une notification pour accomplir à stage de sensibilisation à la sécurité routière, du fait d'une sanction ayant entraîné une perte de plus de 4pts pendant la période probatoire. J'ai 8pts sur mon permis je n'ai aucune envie d'effectuer ce stage qui coute 245€, y a t'il possibilité d'y échapper?